

Conseil d'Administration du 18 décembre 2014
Compte-rendu

Présents :

Président	Bendicht WEBER
Directeur	Bruno MENGOLI
Directrice adjointe	Caroline LECOURTOIS (invitée)
Collège des enseignants	Dalil HAMANI, Édouard ROPARS, François GUÉNA, James NJOO
Collège des administratifs	Marie-Liesse SZTUKA, Patrick BOTTIER
Collège des étudiants	Robin RAUDRANT, Adrian QUERALES - AMAYA, Renaud CRUELLES,
Personnalités extérieures	Gwenael QUERRIEN, Marc LE COQ
Excusés	Vincent POIRIER (pouvoir remis à Dalil HAMANI), Gwen ROUVILLOIS (pouvoir remis à Edouard ROPARS), Romain GODART (pouvoir remis à Renaud CRUELLES), Laurène VIAL, Juliette MONTFROND, Poline TEXIER (pouvoir remis à Renaud CRUELLES), Sibylle SAMOYAUULT, Bernard LANDAU, Catherine BARBÉ (pouvoir remis à Bendicht WEBER), Pierre PAULOT
Invités	Paul ASTRUC, Secrétaire général, Chantal BONNEFOY, Contrôleur financier de la région Ile-de-France

L'ordre du jour est modifié comme suit :

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- 1 - Compte-rendu du CA du 14 novembre 2014
 - 2 - Cartographie des risques : rapporteur Paul Astruc
 - 3 - Budget rectificatif n°3 : rapporteur P. Astruc
 - 4 - Budget initial 2015 : rapporteur P. Astruc
 - 5 - Seuils et durée des opérations de gestion : rapporteur P. Astruc
 - 6 - Validation des demandes d'enseignement "hors les murs" : rapporteur C. Lecourtois
 - 7 - Note de stratégie et recrutement pour le concours d'enseignants 2015 :
rapporteur C.Lecourtois
 - 8 - Validation d'une note du CA relative à l'élaboration des règles de fonctionnement par les commissions de l'école : rapporteur C. Lecourtois
 - 9 - Questions diverses
 - point d'information sur la COMUE
 - point d'information sur les indices des enseignants contractuels, l'application du décret de 1971 et les obligations de service des enseignants titulaires et contractuels à l'ensaplv.
- Le Président de CA, Bendicht Weber, ouvre la séance à 9h55.

- 1 - Approbation du compte-rendu de CA du 14 novembre 2014

L'approbation du compte-rendu du 14 novembre 2014 est reportée au prochain CA du fait de l'absence de Gwen Rouvillois qui avait proposé de substantielles modifications.

- 2 - Cartographie des risques : rapporteur Paul Astruc

Ce document, désormais obligatoire, se présente sous une forme de type valable qu'elle que soit la nature de l'institution, et a pour fonction d'inciter les ordonnateurs à identifier les différents risques relatifs au fonctionnement de leur organisation financière et comptable.

Ce document comprend :

- une cartographie des risques comptables ;
- au regard de cette cartographie, des documents présentant l'échelle de maturité de la maîtrise de ces risques ;
- un plan d'actions pour l'année à venir qui fixe les priorités pour 2015 ;
- la mise en oeuvre du nouveau logiciel comptable et financier ;
- l'élaboration des outils adaptés à la mise en oeuvre à partir du 1er janvier 2016 du décret relatif à la GBCP, (Gestion budgétaire et comptable publique, dont le cadre relève d'une programmation obligatoire pluriannuelle des dépenses et dont les votes portent sur les autorisations d'engagement d'une part et les crédits de paiement d'autre part) ;
- la poursuite d'une politique de formalisation des procédures.

3 - Budget rectificatif n°3 : rapporteur P. Astruc

Le ministère de tutelle a décidé d'octroyer à l'ensaplv une subvention d'investissement complémentaire de 320 000€. Cette subvention dont les fonds seront opérationnels sur l'exercice 2015 permettra de programmer des travaux.

Le contrôleur financier demande que la dépense à programmer concernant ces travaux en 2015 soit incluse dans le budget rectificatif n° 1 qui sera voté par le CA en 2015.

Le président du CA précise que même si le déménagement de l'ensaplv est à l'ordre du jour, il n'est pas question d'arrêter l'aménagement de l'école et en profite pour demander aux membres du CA de visiter le nouvel atelier maquette.

Des membres du CA saluent le travail de l'ensemble des équipes qui ont œuvré sur ces travaux.

Décision :

Le Budget Rectificatif 3 2014 de personnel de 3 002 761 € est voté à l'unanimité

Le Budget Rectificatif 3 2014 de fonctionnement autre que les charges de personnel de 3 869 387 € est voté à l'unanimité

Le Budget Rectificatif 3 2014 d'investissement de 1 180 710 € est voté à l'unanimité

4 - Budget initial 2015 : rapporteur P. Astruc

Il s'agit du dernier budget présenté sous cette forme. Celui de 2016 sera voté en autorisations d'engagement et crédits de paiement, par grands postes de dépenses et destinations liées au fonctionnement de l'école.

Il est précisé que par référence au montant de la subvention de base notifiée pour 2015 par le Ministère de la culture et de la communication à l'ensaplv, le coût d'un étudiant de l'école - selon le MCC - s'élève à 1 834 € contre 2 200 € de coût moyen si l'on cumule le montant de la subvention de base versée à l'ensemble des écoles d'architecture.

En matière de personnel, suite à la titularisation des postes de contractuels de catégories B et C, le nombre d'emplois financés par l'ensaplv est réduit de 2 ETP dans le plafond d'emplois notifié par le ministère correspondant aux 2 postes de catégorie C titularisés. Par ailleurs, 3 agents supplémentaires de catégorie B seront titularisés en 2015 également. Ces mesures se traduisent dans le budget 2015 par une réduction du montant de la subvention de base de 150 000 €.

Pour ce qui est de la notification du plafond d'emploi de l'ensaplv (107,5 ETPT), des membres du CA ont évoqué la lettre du directeur au ministère et s'étonnent que l'ensaplv perde ½ poste et rappellent le déficit d'emplois administratifs disparus depuis de nombreuses années.

Madame Bonnefoy, invitée, souligne la soutenabilité du budget de l'établissement.

Enfin, il est souligné que le budget initial ne peut en aucun cas prévoir une augmentation du

prélèvement sur le fonds de roulement. Des prélèvements peuvent, en revanche, être décidés par le CA lors des budgets rectificatifs.

Une motion sera présentée sur une demande à adresser au ministère de tutelle quant à l'augmentation des moyens financiers nécessaires à l'école pour pouvoir suivre et organiser son intégration dans la COMUE Hesam.

Décision :

Le Budget Initial 2015 de personnel de 2 812 420 € est voté à l'unanimité
Le Budget Initial 2015 de fonctionnement autre que les charges de personnel de 3 561 380 € est voté à l'unanimité
Le Budget Initial 2015 d'intervention de 394 000 € est voté à l'unanimité
Le Budget Initial 2015 d'investissement 350 200 € est voté par 2 abstentions et 16 voix pour
Le tableau provisoire des autorisations des emplois de 107,5 ETP est voté par 7 abstentions et 11 voix pour

5 - Décision d'approbation des seuils et durée des opérations de gestion :
rapporteur P. Astruc

Décision :

La délibération d'approbation des seuils et durée des opérations de gestion libellée comme suit : « En application des articles 187,193 et 194 du décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :
Au-delà d'un montant de 600 000 € et d'une durée de plus de 6 ans, une décision du conseil d'administration de l'établissement est nécessaire pour permettre à l'ordonnateur d'engager :

- les opérations d'aliénation de biens immobiliers ;
- l'acceptation de dons et legs faits sans charge, condition ou affectation immobilière ;
- les prises de baux et locations d'immeubles ;
- la vente d'objets mobiliers ;
- les opérations d'acquisition immobilières ;
- ainsi que toute convention ou contrat prévue par le statut de l'établissement.

En outre, le conseil d'administration délègue à l'ordonnateur l'admission en non valeur des créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 10 000 €. » est votée par 4 abstentions et 14 voix pour

6 - Décision sur la validation des demandes d'enseignement « hors les murs » : rapporteur C. Lecourtois

L'augmentation régulière de ce budget a été pointée et le contrôleur financier nous a alerté sur les risques de cette inflation et la nécessité de limiter cette enveloppe.

Un groupe de travail émanant du CEVE et du CA s'est réuni pour procéder à une classification des demandes pour cette année et établir des critères de sélection au regard du budget de l'école sur ces actions « hors les murs ».

Pour cette année, des critères de sélection ne peuvent se dégager pour exclure légitimement un nombre suffisant d'actions. Il est proposé de répartir une réduction des moyens alloués sur l'ensemble des demandes en fonction d'un plafond maximum par étudiant. Seul les voyages « obligatoires » (1^{ère} année, géographie en L2) sont pris en charge intégralement moyennant une participation de 50€ de chaque étudiant. Il est proposé de répartir une réduction des moyens alloués sur l'ensemble des demandes en fonction d'un plafond maximum par étudiant. Le voyage bi-cursus est financé selon les modalités convenues avec les écoles d'ingénieurs partenaires.

Des voix se sont exprimées contre la position a priori majoritaire de répartition de type égalitaire pour tous d'un abattement de 38 % et ce sur l'ensemble des demandes d'enseignement "hors les murs ".

Pour l'année à venir, une réflexion doit être poursuivie par le groupe autour des principes suivants :

- politique différenciée selon les groupes de travail ;
- intégration des demandes à l'appel à propositions des enseignants afin de mieux articuler voyage et pédagogie ;
- définir des enveloppes et/ou des regroupements thématiques afin de mutualiser les déplacements et aborder ceux-ci avec d'avantage de transversalité ;
- étudier le principe de rotation et éviter la démultiplication des actions.

Décision :

La participation maximum de 50 € demandé aux étudiants lors des voyages obligatoires est votée à l'unanimité

Le plafond d'une subvention de 160 € /étudiant est voté par 6 abstentions et 12 voix pour

La répartition de 38% d'abattement est voté par 4 voix contre et 5 abstentions et 8 voix pour.

Budget Voyage du DSA Projet urbain, Paysage Métropole d'Asie Pacifique	35 000,00 €
Budget voyage du DPEA recherches en architecture	6 000,00 €
Budget voyage du DPEA architecture navale	1 652,00 €
Budget voyage du service d'administration	1 500,00 €
Budget des voyages impliquant des relations internationales	138 000,00 €

TOTAL Budget des voyages hors formation initiale	182 152,00 €
---	---------------------

BUDGET DISPONIBLE POUR LES VOYAGES ET ACTIONS HORS LES MURS DE LA FORMATION INITIALE HORS RELATIONS INTERNATIONALES	147 848,00 €
--	---------------------

Le principe d'un traitement égalitaire des voyages obligatoires et, au regard du budget disponible, d'une ventilation budgétaire sur l'ensemble des voyages hors les murs et hors CRI en formation initiale (aussi dit "hors voyages obligatoires") est votée à l'unanimité suivant le tableau ci-dessus:

7 - Approbation de la note de stratégie et recrutement pour le concours d'enseignants 2015 : rapporteur C.Lecourtois

Les membres du CA prennent acte de cette note.

Il est précisé que ce texte est envoyé au ministère de tutelle sans l'accord du CT compte tenu de l'urgence des délais exigés par le MCC.

8 - Validation d'une note du CA relative à l'élaboration des règles de fonctionnement par les commissions de l'école : rapporteurs E. Ropars et C. Lecourtois

La proposition de clarifier l'encadrement pédagogique des enseignants est présentée. Demande est faite de mener une réflexion sur ce point et de le soumettre au vote lors de la prochaine séance en définissant clairement le statut des contractuels au sein de l'établissement.

La question du rôle des contractuels dans la pédagogie de l'ensaplv est soulevée. En outre il est précisé que les charges de travail ne peuvent être les mêmes pour des enseignants titulaires et contractuels. Cette question sera également mise à l'ordre du jour du prochain CT. Le Grep « Groupe de travail ressources et encadrements pédagogiques » dont la composition, le rôle et les missions ont été votée lors du CA du 17 octobre 2014, proposera un document de gestion en deux temps ainsi qu'une réflexion sur les types de contrats, et les déroulés de carrière le 23 janvier 2015. Ce document sera envoyé aux membres du CT.

La stratégie de l'école à long terme est demandée par le ministère de tutelle. Seule la définition et l'application de règles permettra une visibilité de l'offre de l'école à long terme.

9 - Questions diverses

- Point d'information sur la COMUE

Le conseil d'administration du Pres HESAM se réunit vendredi 19 décembre qui doit adopter les statuts de la future COMUE dans lesquels l'ensaplv est présente (1 siège et membre a part entière).

Chaque établissement sera invité à adopter ces statuts qui passeront ensuite en conseil d'état avec l'élaboration d'un décret instituant la communauté.

Il s'agira d'une étape historique dans l'histoire de l'ensaplv.

L'ensaplv votera ces statuts lors de la séance du CA du 23 janvier.

Mr. Marc Le Coq, président du Centre Michel Serres viendra présenter les projets à venir à l'ensaplv le 16 janvier à 11h à l'issue du CS.

La participation active de l'ensaplv au PIA (Projet d'investissement d'avenir) a permis d'engager des contrats qui rendent l'école visible dans la future COMUE.

Une nouvelle dynamique est en train de voir le jour et le PIA en est un élément essentiel.

- Point d'information par les représentants du personnel

Les questions liées à l'indiciarisation des enseignants contractuels, les obligations de service des enseignants titulaires et contractuels ainsi que l'application du décret de 1971 seront mises à l'ordre du jour des prochains CA et CT.

Dates des prochains CA (sous réserve de modifications) :

- 23 janvier à 9h00
- 13 mars à 9h00
- 17 avril à 9h00
- 22 mai à 9h00
- 26 juin à 9h00
- 17 juillet à 9h00

Le Président du CA lève la séance à 14h 10.

Bendicht Weber
Président du Conseil d'administration

